

À propos des traits sémantiques utilisés en syntaxe : critique du trait « +/-humain »

Claire Blanche-Benveniste

Numéro 8, 1978

Syntaxe et sémantique du français

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/800057ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/800057ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (imprimé)

1920-1346 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Blanche-Benveniste, C. (1978). À propos des traits sémantiques utilisés en syntaxe : critique du trait « +/-humain ». *Cahier de linguistique*, (8), 1–15.
<https://doi.org/10.7202/800057ar>

À PROPOS DES TRAITS SÉMANTIQUES UTILISÉS EN SYNTAXE :
CRITIQUE DU TRAIT "+/-HUMAIN"

1. *Le trait +/-humain*

Il est courant d'utiliser en syntaxe, en particulier pour l'analyse des constructions verbales, des traits sémantiques comme "+/-humain", qui correspondent aisément à l'intuition et qui permettent de regrouper certains phénomènes.

- 1.1 Toutefois, l'usage de ces traits reste souvent approximatif, et l'on décrit assez mal, avec le trait "+humain", "-humain", les effets dits "métaphoriques" de déshumanisation ou d'humanisation, difficiles à localiser, comme dans les exemples (1) :

- (1)a. *il parlait aux mouches*
b. *tu y ressembles, à cette femme*
c. *il leur parlait aux mouches*
d. (?) *il y parlait, aux mouches*

D'autre part, il y a une certaine inadéquation entre les traits qu'on affecte au lexique et les traits nécessaires à l'examen des clitiques, comme on peut le voir en (2) et (3) :

- (2)a. *il deviendra mon beau-frère, mon ami*
b. *il est devenu le directeur*
c. *il est devenu quelqu'un*
d. **il me devient, *je te deviens, (?) il devient moi*
- (3)a. *Il jouait Napoléon dans le film de Gance*
b. **c'est lui qui vous jouera dans ce film*

2 *syntaxe et sémantique du français*

Si l'on décide que les noms qui suivent le verbe *devenir* et le verbe *jouer* ont le trait "+humain", parce que ce trait convient à "mon beau-frère, mon ami, le directeur, quelqu'un, Napoléon", comment expliquera-t-on que ces verbes, se construisant avec du "+humain", refusent de se construire avec des clitiques comme "me, te, vous", ou des formes "moi, toi", qui désignent, selon un consensus assez large, le locuteur et l'interlocuteur ? Le locuteur serait-il non-humain ?

- 1.2.0 Nous voudrions présenter une analyse qui utilise non pas des traits à fondement lexical, mais des traits à fondement grammatical et qui, reposant sur une définition plus abstraite, pourrait couvrir aussi bien les faits de lexique que les faits se rapportant aux clitiques. Une telle analyse devrait permettre de prévoir les mécanismes essentiels des métaphores en ce domaine.

On choisira pour application l'étude des constructions verbales comportant des "datifs".

On posera plusieurs principes préalables :

- 1.2.1 Il existe une sémantique des relations formelles, différente de la sémantique lexicale.

Les clitiques, dépourvus de charge lexicale, se prêteraient particulièrement à l'approche des relations formelles.

Il y a une différence de nature entre les infractions à des dispositions lexicales, qui sont interprétables en figures de style, comme c'est le cas en (1c), "il leur parlait, aux mouches", et les infractions à des dispositions grammaticales, comme en (4), où l'interprétation est difficile, et ne mène pas à des figures :

- (4)a. *je leur pense fidèlement, à mes amis*
b. *il lui remédiera, à son voisin*

- 1.2.2 Certains faits distributionnels - en particulier des règles d'ordre et de co-occurrence - sont propres à une catégorie grammaticale, et révèlent des propriétés de cette catégorie ; ils ne reflètent pas les propriétés des relations formelles en cause. C'est le cas pour l'exemple suivant,

(5) **il te lui présente*

L'incompatibilité entre *te* et *lui* implique une règle de la catégorie des clitiques, mais non une limite sur la possibilité d'avoir des compléments de ce type, puisque l'on a très bien :

(6) *il te présente à lui, à son frère.*

- 1.2.3 Les traits sémantiques sont attribués à des paradigmes qui fonctionnent indépendamment du lexique. Pour le verbe *parler*, on considère que le paradigme est constitué par les formes énumérées en (7),

(7) *il (lui, leur, me, te, nous, vous, se) parle*

pour le verbe *devenir*, il est constitué par *le*.

Pour le datif dans la catégorie des clitiques, l'inventaire comporte tous les verbes se construisant avec les formes *lui, y* ; le classement paradigmatique de cet inventaire qui nous a paru le plus économique est celui qui apparaît en (8).

(8)	<i>(lui, y)</i>	<i>(lui, -)</i>	<i>(y, à lui)</i>	<i>(y, -)</i>
	<i>appartenir</i>	<i>parler</i>	<i>penser</i>	<i>remédier</i>

Ce classement reflète une propriété distributionnelle importante : alors que l'on trouve des verbes en *lui* qui sont dépourvus de *y*, (comme par exemple *parler*), on ne trouve pas de verbe en *à lui* qui serait dépourvu de *y*. On dira que *lui* est primaire par rapport à *y*, tandis que *à lui* est secondaire par rapport à *y*. C'est le premier trait que permet ce classement.

4 *syntaxe et sémantique du français*

Le deuxième trait concerne l'affiliation paradigmatique de cette forme *lui* prise ici comme tête de liste : partout où *lui* est possible, les formes *me* et *te* le sont nécessairement ; si l'on convient de désigner ces formes *me* et *te* par le trait "+locuteur", on dira que les verbes qui se construisent avec ces formes sont affectés du trait "+locuteur", et on les testera avec la forme *lui*, moins ambiguë morphologiquement que *me* ou *te*.

Les traits "+/-locuteur", "+/-primaire", repérés grâce aux clitiques, sont considérés comme des traits caractéristiques de la construction verbale. Ils sont établis sur des bases formelles, (la seule implication sémantique consistant à identifier "+locuteur" et présence de *me* dans le paradigme), et ils sont posés sans recours au lexique.

2. *Examen des paradigmes*

2.1 Le système (lui, y)

On se fonde ici sur un usage du français qui distingue les deux formes *lui* et *y*, et qui, les ayant toutes deux à sa disposition, les répartit. Pour décrire les usages qui semblent généraliser la forme *y*, nous manquons de documents.

2.1.1 Le trait affecté aux verbes qui entrent dans ce paradigme est "locuteur primaire".

2.1.2 Les propriétés corélées à ce trait sont :

a) seuls les verbes qui ont un *lui* ont un réfléchi *se* :

(9) *ils se plaisent, s'appartiennent, se nuisent, s'obéissent, se résistent, se survivent, se ressemblent, ...*

alors que les verbes qui n'ont pas un trait "+locuteur primaire" n'ont pas de *se* réfléchi :

(10) **ils se renoncent, se pensent, s'acquiescent...*

b) seuls les verbes qui ont ce trait "locuteur primaire" peuvent se construire avec le mot "chacun" attaché au complément datif :

- (11) *je leur ai parlé à chacun*
**j'y ai pensé à chacun, *il y ressemble à chacun*

c) seuls les *lui* primaires peuvent apparaître comme actants d'un infinitif qui suit :

- (12) *je lui impose de tourner à droite*
il lui appartient de décider.

Les formes *y*, à *lui*, n'ont pas cette possibilité :

- (13) **j'y impose de tourner à droite*
**il y appartient de décider*
**je pense à lui courir*

2.1.3 Pour étudier les relations entre ces formes de clitiques et le lexique qui entre dans les constructions verbales, on utilisera les exemples qui font apparaître avec un même verbe un clitique et un terme de lexique qui lui est relié, comme dans : "je lui parle, à ton frère". On montrera que le trait "+locuteur primaire", représenté par la forme *lui*, ne correspond pas directement au lexique "+humain", pas plus que la forme *y*, "-locuteur", ne correspond au trait de lexique "-humain".

2.2.1 *Lui* ne correspond pas à du "+humain". Les exemples suivants permettront de voir comment le lexique, qu'il soit considéré comme humain ou non, est interprété par la construction verbale.

- (14)a. *Cette équipe de football, Paul lui a appartenu assez longtemps.*
 b. *Cette équipe de football, Paul y a appartenu assez longtemps.*
 c. *Paul a appartenu assez longtemps à cette équipe.*

Les informateurs que nous avons consultés voient une différence entre (14a) et (14b). En (a), il semble que l'équipe ait eu des titres de propriété sur le joueur et que, de ce fait, (a) se dise préférentiellement lorsqu'il s'agit d'un joueur professionnel. En (b), le joueur a fait partie de l'équipe, sans plus.

- (15)a. *Le tiroir devait lui appartenir à cette table*
- b.(?) *Le tiroir devait y appartenir à cette table*
- c. *Le tiroir devait y appartenir à cet ensemble d'éléments.*

Ici, bien que "la table" doive être analysée comme "-humain", c'est le clitique *lui* qui lui convient le mieux.

- (16)a. *La croissance des plantes devrait y obéir à cette loi de Képler*
- b.(?) *La croissance des plantes devrait lui obéir à cette loi de Képler.*
- c. *un résident temporaire doit leur obéir, à ces dispositions légales.*
- d.(?) *un résident temporaire doit y obéir à ces dispositions légales.*

On remarque que *lui* et *y* donnent des sens différents, *lui* donnant un sens d'"obéissance" et *y* un sens de "conformité".

- (17)a. *Le tournesol, un peu d'acide lui suffit pour virer.*
- b.(?) *Le tournesol, un peu d'acide y suffit pour virer.*
- c. *Un peu de bonne volonté y suffirait, à la réussite de cette affaire.*
- d.(?) *Un peu de bonne volonté lui suffirait, à la réussite de cette affaire.*

Avec "le tournesol", pourtant affecté du trait "-humain", et sans qu'aucune métaphore n'intervienne, *lui* est meilleur que *y* ; en revanche avec "la réussite de cette affaire", élément à valeur verbale nominalisée, c'est *y* qui est meilleur. On retrouverait la même répartition dans l'exemple suivant :

(18)a. *il y a sacrifié beaucoup de temps à l'installation de son train électrique*

b. *Il lui a sacrifié pas mal d'argent à sa passion pour les trains.*

On remarque, par ailleurs, que *lui* et *y* s'opposent par un effet de sens assez particulier comme dans (19) et (20), *lui* contribuant à établir un effet de symétrie que *y* ne donne pas :

(19)a. *Je lui ai adjoint un moteur rotatif*

b. *J'y ai adjoint un moteur de secours*

(20)a. *Il va y imposer une modification à cette machine*

b. *Il va lui imposer un rythme infernal à cette machine.*

2.2.2 *Y* ne correspond pas à du "-humain". On voit que en (21a), le nom "un homme" ne peut pas être repris par *lui*, et que l'on n'en viendra pas à bout aisément en cumulant les traits "+humain" et "-défini" :

(21)a. *ce n'est pas un homme mais ça y ressemble beaucoup*

b. (?) *ce n'est pas un homme mais ça lui ressemble beaucoup*

c. *tu n'es pas son père mais tu lui ressembles*

d. (?) *tu n'es pas son père mais tu y ressembles*

En effet, dans l'exemple suivant on voit que le groupe "ta belle-mère" peut être repris par *y*, avec, sans doute un effet qu'on pourrait appeler de "dépersonnalisation", mais sans perte de ce qu'on appelle usuellement le caractère "défini" :

(22)a. *Lui a-t-il survécu longtemps à sa femme ?*

b. *Ta belle-mère, tu y survivras bien.*

2.2.3 Les faits précédents permettent de saisir deux composantes du sens :

a) un sens lexical, que l'on peut sans trop d'inconvénient nommer "+ ou - humain", soit "belle-mère" et "conflit" dans :

- (23)a. *il ressemble à sa belle-mère*
b. *il ressemble à un conflit.*

Sont définis comme des sens lexicaux également les sens de "locuteur" que l'on trouve dans les pronoms non clitiques à *lui*, à *toi*, pour

- (24)a. *il te ressemble à toi*
b. *il lui ressemble à lui*

b) un sens grammatical, qui est fourni par la construction comportant verbe+clitique, et qui a pour effet de catégoriser le sens lexical. Nous désignerons ce sens grammatical par les deux traits qui se sont manifestés dans les exemples examinés : "plus individualisant", "-individualisant". Nous considérons que la construction verbe+lui exerce un effet individualisant sur le lexique qui est placé en redondance, comme dans :

- (25) *ça lui appartient à (lexique)*

quel que soit le lexique engagé dans cet énoncé, qu'il soit considéré comme humain ou non, il sera classifié comme portant le trait "+individuel". Si le lexique en question se prête bien à ces effets individualisants, l'énoncé a une interprétation hautement vraisemblable, ce qui est le cas lorsqu'il s'agit d'un lexique à valeur de "+humain", "ça lui appartient, à Pierre", ou une valeur nettement déterminée, "ça lui appartient à cette table". Si le lexique s'y prête peu, il y a une disparité, ce qui serait presque nécessairement le cas dans une construction qui engloberait à la fois *lui* individualisant, et un élément de lexique représentant une nominalisation de processus verbal, se prêtant peu à l'individualisation, comme pour :

- (26) *elle lui résistait, à la tentation.*

Cette disparité provoque des effets métaphoriques, de "personnification" ou autre. On constate que ce ne sont pas les traits

du lexique qui imposent leur interprétation à la construction verbe+clitique, puisqu'un même élément de lexique peut être interprété selon les deux valeurs plus ou moins individuel.

La construction y+verbe impose au lexique qui entre en redondance une reclassification selon le trait "moins individuel", que ce lexique soit considéré comme humain ou non. Dans les cas de disparité, on a ici également des effets métaphoriques, par exemple lorsque le mot "belle-mère" est reclassé comme "non individuel" dans l'exemple (22b), "tu y survivras à ta belle-mère".

Les effets d'individualisation sur le lexique semblent facilités dans certains cas, comme par exemple :

- la valeur lexicale "+humain", "+locuteur" ; cf. (23a) et (24a)
- la possibilité d'interpréter le lexique comme doté d'une valeur d'agent ; c'est le cas pour l'équipe de football dans l'exemple (14a), "cette équipe, il lui a appartenu", ou pour "la loi" dans "lui désobéir à cette loi"
- la valeur nominale nettement affirmée, en position à une valeur de procès nominalisé, comme il apparaît dans les exemples (17) :

- (17) *le tournesol un peu d'acide lui suffit pour virer*
(?) *la réussite, un peu de volonté lui suffit.*

Par ailleurs les valeurs individualisantes sont en relation avec la possibilité d'avoir *chacun*, d'avoir un réfléchi *se* et d'être interprété comme l'agent d'un infinitif qui suit.

Les effets de désindividualisation sont facilités pour un lexique qui peut être interprété comme :

- ayant un sens non-humain comme dans :

- (27) *il y résistera à ce choc*

- sens d'un "ensemble" d'élément, d'un "ça", comme dans

(28)a. *il y appartient à cet ensemble*

b. *il y ressemble à ça*

- sens d'un procès nominalisé, comme en (17c), "cela y suffit, à la réussite de cette affaire", ou en (29) :

(29) *j'y résisterai à la destruction de cet immeuble.*

En revanche, pour un lexique qui a des valeurs marquées de "locuteur", d'humain spécifique, il y aura des résistances :

(30)a. **j'y ressemble, à lui*

b. *il y obéit à cette dame.*

Les emplois de lexique "humain" à valeur très générique s'y prêtent :

(31) *ils y ont fait face, à l'envahisseur ennemi.*

Un des facteurs de "désindividualisation" est constitué par les modalités d'éventuel qui pèsent sur le lexique en question.

C'est ainsi que l'on constate un meilleur appariement en (32a) qu'en (32b) :

(32)a. *il y ressemble de plus en plus, à un homme qui se serait égaré.*

b. (?) *il lui ressemble de plus en plus à un homme qui se serait égaré.*

Les énoncés qui comportent une "redondance" entre clitique et élément lexical permettent aisément la confrontation que nous venons de faire entre la valeur lexicale et le reclassement imposé par la construction verbe+clitique. Dans le cas d'un énoncé qui comporte uniquement des éléments lexicaux, on considère que les deux interprétations sont disponibles, et que la phrase produite est ambiguë. On déclare ambiguë la phrase "mon frère a appartenu à cette équipe", l'élément "cette équipe" pouvant être interprété soit comme doté d'un trait "+individuel", auquel cas

"l'équipe" est affectée d'un sens "agentif", et on peut comprendre que mon frère est un joueur professionnel ; ou bien "cette équipe" est interprété comme doté d'un trait "-individuel", et l'équipe est vue comme un ensemble ; en ce cas on comprend simplement que "mon frère en fait partie".

3. Examen du système (y-à lui)

On rappelle que la présence de *à lui* présuppose celle de *y*, que la forme de réfléchi *se* n'est pas possible, ni l'emploi de *chacun*, ni l'effet d'agent d'un infinitif qui suit. Il existe une forme de réfléchi en *à soi*, comme dans "penser à soi", mais on sait qu'elle est contrainte à ne pouvoir s'utiliser qu'avec des sujets qu'on appelle "indéterminés". D'autre part, les formes de redondance sont possibles avec *y*, "j'y pense souvent à ce problème", mais pas avec *à lui*, forme non-clitique, "*je pense à lui souvent, à ce personnage".

- 3.1 La construction verbe+y manifeste les mêmes affinités pour les valeurs de "moins individuel" que celles que nous avons constatées pour le système précédent. Cette valeur peut être appliquée aussi bien sur du lexique humain que sur du lexique non-humain :

- (33)a. *il y pense quand il a le temps, à ses amis*
 b. *il y pense quand il a le temps, à ces problèmes*

La résistance à l'emploi de *y* se manifeste sur les mêmes points, par exemple avec un élément de lexique dénotant un locuteur :

- (34) (?) *il y pense, à toi.*

- 3.2 La construction verbe+à lui est tout à fait différente de celles qu'on a examinées. D'une part il faut noter que la forme *à lui* n'est pas identique à la forme du clitique *lui* ; elle fait partie d'un paradigme qui comporte "à elle, à ça, etc." ; en fait, elle est ici artificiellement isolée de l'ensemble lexical qui est possible après le verbe ; isoler la construction "je

pense à lui", c'est simplement souligner que le nom du locuteur "à toi, à lui" peut figurer dans la liste des compléments possibles de "penser", mais ce n'est pas dire que cette liste est commandée par le trait caractéristique de "à lui". D'autre part, comme on ne dispose pas de forme de redondance pour cette construction, la seule façon de confronter "à lui" avec du lexique sera de mettre le lexique dans une position de thématisation, comme dans :

mes amis, je pense à eux

et de voir s'il y a compatibilité lexicale entre les deux. Mais on doit souligner qu'il s'agira toujours du calcul d'une équivalence entre éléments lexicaux et non d'une reclassification du lexique par une catégorie grammaticale impliquée par "verbe+clitique".

Il en résulte que, dans une position d'équivalence avec à *lui*, on ne peut mettre que des termes qui aient une affinité nette pour la valeur "+locuteur", en particulier des éléments de lexique interprétés comme "+humain" :

(35)a. *ses petites amies, il renonce à elles*

Si l'on met un élément de lexique déclaré non-humain, la disparité est forte et provoque un effet de métaphore dans le sens de l'"humanisation" de l'élément lexical :

(35)b. *sa tapisserie ancienne, va-t-il renoncer à elle ?*

L'effet de métaphorisation est du même ordre que celui qu'on obtiendrait dans une structure d'apposition :

(35)c. *sa tapisserie ancienne, sa compagne, il renonce à elle.*

Le fait que *y* est possible pour tous ces verbes implique que la construction à élément lexical, verbe+lexique, doit être interprétée comme ambiguë. Pour une phrase comme "il pense à ses

amies", deux interprétations sont disponibles, celle de (36a), où l'élément lexical "ses amies" est reclassé avec le trait "moins individuel", "valeur d'ensemble", par l'effet du *y* inscrit dans le verbe ; celle de (36b), où l'élément lexical n'est pas reclassé, mais mis en relation d'équivalence lexicale avec "à elles" :

- (36)a. *ses amies, il y pense*
 b. *ses amies, il pense à elles.*

Le reclassement sous valeur d'ensemble est plausible pour "ses amies", il le serait moins pour "toi" dans "il y pense à toi". Les ambiguïtés d'interprétation de la phrase lexicale sont donc d'autant plus fortes que l'élément lexical a des chances de pouvoir avec vraisemblance être reclassé comme ayant une valeur d'ensemble.

Les compléments de type *à lui*, même s'ils ont une valeur lexicale identique à ceux qui se construisent sur le modèle de *lui+verbe*, sont traités différemment au regard de la syntaxe du verbe ; ils ne peuvent fournir des formes en *se*, ni diriger un infinitif suivant ; ils ne sont pas engagés dans les relations syntaxiques étroites existant autour du verbe ; ils jouent le rôle de compléments beaucoup plus extérieurs.

Par ailleurs, le même "sens" de locuteur, manifesté par *lui* et *à lui* n'est pas traité de la même façon par le verbe ; on peut le vérifier dans un exemple simple. Une des règles de cooccurrence des clitiques empêche qu'on trouve deux formes clitiques de locuteur : **il me lui attire*. Si l'on compare les deux énoncés (37) :

- (37)a. *il les lui attire*
 b. *il les attire à lui*

on remarque que (37a) sera utilisé préférentiellement avec le lexique "-humain" en relation avec *les* :

il les lui attire, les ennemis

et (37b) avec du lexique "+humain" en relation avec *les* :

il les attire à lui, les enfants, les amis.

La forme *les* n'est pas marquée morphologiquement pour les relations avec plus ou moins humain ; mais lorsqu'elle est placée, en (37a) à côté d'une forme marquée comme locuteur, elle peut difficilement être interprétée comme étant apparentée au locuteur, puisque cela ferait deux positions de locuteur en clitiques devant le verbe. Le trait "locuteur", s'il est réalisé sous forme *lui*, en (37a), accapare les possibilités d'interprétation et n'en laisse pas de disponible pour *les*. En revanche, placé sous forme non-clitique après le verbe, le sens de "locuteur" est compatible avec les interprétations "locuteur" de *les*.

4. *Conclusion*

Nous avons dégagé le trait "+/-individuel" pour couvrir les interprétations issues à la fois du sens lexical de "locuteur" et du sens lexical de "+/-humain". Ces sens lexicaux sont soumis à l'ordre du vraisemblable, et ne sont pas régis par des règles grammaticales. Le trait "+/-individuel" est régi par la syntaxe du verbe.

Nous sommes partis de considérations distributionnelles sur la place du locuteur dans les paradigmes, et sur le fait que la présence de *à lui* est soumise à des présuppositions différentes de celles de *lui*. Nous avons fondé l'analyse du trait "+/-individuel" à la fois sur de intuitions de différences de sens produits et sur un certain nombre d'affinités entre les comportements syntaxiques :

- affinité entre *lui, se* et *chacun*
- affinité entre *lui* et l'interprétation comme agent.

Par ailleurs nous avons posé des affinités de sens entre "+locuteur" et

- présentation individuelle de "+humain"

et de

- "-individuel" avec les effets d'ensemble.

On peut résumer les phénomènes d'affinités ainsi :

j'y pense	à toi	contradiction
- indiv	+ indiv	
j'y pense	à mes amis	pluralisation de +humain
- indiv	- indiv	compatible avec -indiv.
j'y renonce	à des amis aussi peu fidèles	
- indiv	- indiv	
j'y renonce	à chacun	contradiction
- indiv	+ indiv	
je renonce	à chacun d'eux	
	+ indiv sur un ensemble	
		pas de contradiction

Les caractéristiques de différences syntaxiques peuvent être associées à des différences sémantiques analysables en traits. Ces traits appartiennent à une sémantique qui n'est pas directement référentielle et qui n'est pas livrée par le seul examen du lexique. Il s'agit d'une sémantique plus fondamentale, qui réinterprète la sémantique lexicale.

Claire Blanche-Benveniste
Université de Provence